

Nouveautés pour les chasseurs de dindon dès le printemps 2024

Considérant l'intérêt croissant des chasseurs pour le dindon sauvage et l'accroissement de ses populations, les modalités en vigueur dès la saison 2024 offriront plus de possibilités de chasse, permettront d'assurer une gestion optimale de l'espèce et favoriseront sa cohabitation avec les citoyens.

Faits saillants :

- 1 La chasse printanière est autorisée pendant 12 demi-journées dans la zone 2, et une limite de récolte d'un dindon à barbe s'y applique.
- 2 La période de chasse printanière augmente de 12 à 25 demi-journées dans les zones 3, 11, 26 et 27, et l'on peut récolter jusqu'à deux dindons dans une même zone parmi celles-ci. Les populations de dindons sauvages y sont maintenant considérées comme établies et en croissance.
- 3 La chasse automnale est maintenant autorisée dans les zones 3, 9 et 11, en plus des zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. Sa durée est de 7 demi-journées. La limite de récolte s'y maintient à un dindon, mâle ou femelle.
- 4 L'appâtage pour chasser le dindon sauvage demeure interdit. La chasse au dindon sauvage à moins de 100 mètres de tout endroit où des appâts ont été déposés est également interdite, sauf si cet endroit ne contient aucun appât depuis au moins 7 jours.
Note : Ne sont pas considérés comme un appât les récoltes sur pied, les récoltes empilées selon les pratiques agricoles normales et le grain répandu lors d'opérations agricoles normales.

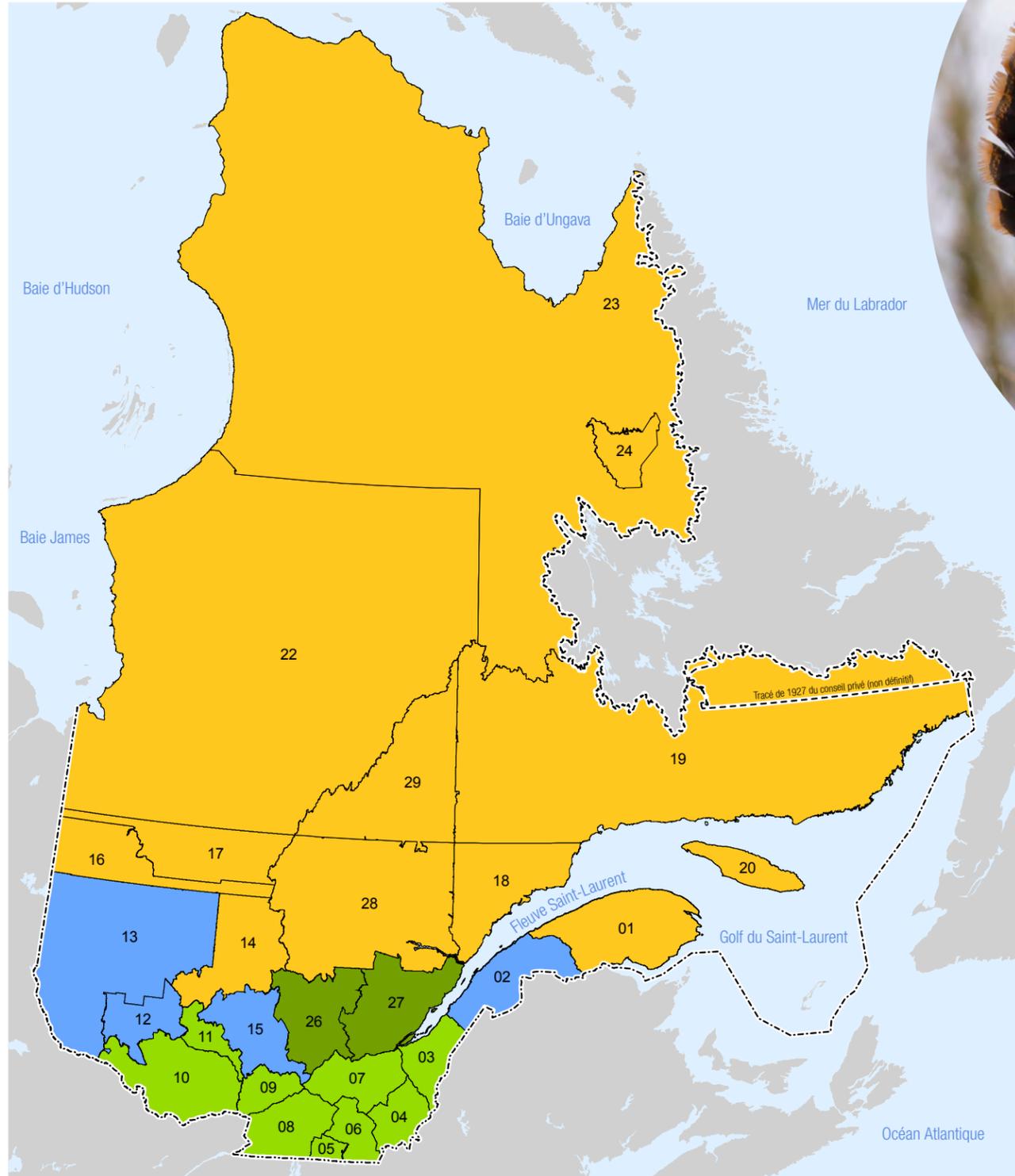
Informations supplémentaires :



PLAN DE GESTION du dindon sauvage au Québec

Nouveautés pour les chasseurs
de dindon dès le printemps 2024

Carte des zones de chasse du Québec et des modalités d'exploitation applicables



Zones de chasse	CHASSE AU PRINTEMPS		CHASSE À L'AUTOMNE	
	Durée de la période de chasse	Limite de prise	Durée de la période de chasse	Limite de prise
1, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite
2, 12, 13, 15,	12 demi-journées	1 dindon à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
26, 27	25 demi-journées	2 dindons à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11	25 demi-journées	2 dindons à barbe	7 demi-journées	1 dindon avec ou sans barbe